



Lundi 4 avril 2011

Temps forts du 21/03/2011 au 01/04/2011 No. 93

23 mars

**Dragomir
Milošević
transféré en
Estonie**

Dragomir Milošević a été transféré hier en Estonie pour y purger la peine de vingt-neuf ans d'emprisonnement à laquelle il a été condamné par le Tribunal pour des crimes commis contre la population civile de Sarajevo pendant la seconde moitié du siège de la capitale de Bosnie-Herzégovine, de 1992 à 1995.

Dragomir Milošević était commandant du corps Sarajevo-Romanija (SRK) de l'armée des Serbes de Bosnie (VRS) qui a encerclé Sarajevo et maintenu ses habitants prisonniers pendant les trois ans et demi qu'a duré le conflit en Bosnie-Herzégovine. Dragomir Milošević a succédé à son ancien supérieur, Stanislav Galić, à la tête du SRK en août 1994 et a occupé ce poste pendant quinze mois, jusqu'à la fin du conflit en novembre 1995. La Chambre d'appel a rendu son verdict contre Dragomir Milošević le 29 novembre 2009.

23 mars

**Le président
Robinson est
nommé membre
honoraire de
l'ASIL**

Le Président Robinson a été nommé membre honoraire de l'*American Society of International Law*. Ce titre n'est décerné qu'une fois par an à une personne n'étant pas citoyenne américaine et ayant apporté une contribution remarquable au droit international. Les précédents membres honoraires de l'ASIL sont, entre autres, Hans Corell, Navanethem Pillay, Ian Brownlie, Rosalyn Higgins, Boutros Boutros-Ghali, Mohammed Shahabuddeen, Mary Robinson, Kofi Annan, Louise Arbour et Hans Blix. Le Président Robinson a reçu ce titre au cours de la 105^e réunion annuelle de l'ASIL, qui s'est tenue à Washington.

24 mars

**Affaire Šešelj :
date de la
décision relative
à l'article 98 bis**

La décision relative à l'article 98 bis dans le procès de Vojislav Šešelj sera rendue le mercredi 4 mai à 9 heures.

Article 98 bis : Après que l'Accusation a présenté ses moyens de preuve, la Chambre de première instance peut conclure à leur insuffisance. Si elle estime que l'Accusation n'a pas fourni suffisamment de preuves pour étayer certains chefs d'accusation, la Chambre peut rejeter ces chefs et prononcer l'acquittement avant que la Défense ne présente ses éléments de preuve.

28 mars

**Affaire Perišić:
début des
réquisitoire et
plaidoirie**

Les réquisitoire et plaidoirie dans le procès de l'ancien chef d'état-major de l'Armée yougoslave (la « VJ »), Momcilo Perišić, ont débuté le 28 mars et ont pris fin le jeudi 31 mars. L'Accusation a requis la réclusion à perpétuité et la Défense a demandé l'acquittement de Momcilo Perišić.

Le procès, qui a débuté le 2 octobre 2008, a compté jusqu'à présent 198 jours d'audience. D'après l'acte d'accusation, Momcilo Perišić, qui était le chef d'état major de la VJ du 26 août 1993 ou vers cette date, au 24 novembre 1998, était « le plus haut responsable de la VJ, [il] avait autorité sur l'ensemble de ses opérations et en avait la responsabilité ». Il est également allégué qu'il a « planifié, incité à commettre, ordonné, commis, ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter » des crimes contre l'humanité (assassinat; actes inhumains; persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses; extermination) et des crimes de guerre (meurtre; attaques contre des civils) à Sarajevo, Zagreb et Srebrenica.

28 mars

**Le TPIY organise
un séminaire de
formation pour
des magistrats de
Bosnie**

Le 28 mars, le TPIY a débuté un séminaire de formation pour des juges et des procureurs des districts de Banja Luka, Bijeljina, Sarajevo et Doboï, en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre ».

Cette formation, qui a eu lieu au Centre de formation judiciaire et en matière de poursuites, à Banja Luka, visait à partager la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal avec les instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre.

« De telles formations constituent un élément clé pour renforcer la capacité des instances judiciaires de la région à juger des affaires complexes de crimes de guerre. C'est pour nous un honneur et un plaisir de participer au projet « Justice pour les crimes de guerre » et de dispenser ces formations, avec nos partenaires de l'OSCE/BIDDH, du TPIY et de l'UNICRI, aux juges et aux procureurs. Le bénéfice qu'ils en tireront est inestimable pour la suite de leurs travaux », a déclaré Drago Seva, Directeur du Centre de formation judiciaire et en matière de poursuites de Banja Luka.

Des séminaires portant sur les mêmes compétences ont également été organisés à Belgrade, Zagreb, Osijek et Podgorica depuis le lancement du projet « Justice pour les crimes de guerre » en juillet 2010. D'autres formations seront organisées dans la région dans les mois qui viennent.

« Justice pour les crimes de guerre » est un projet régional de quatre millions d'euros financé par l'Union européenne et mené par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en collaboration avec le Tribunal, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

29 mars

**Nouvelle
rubrique sur le
site Internet du
Tribunal:
démographie des
conflits**

Le 29 mars, le site Internet du TPIY s'est enrichi d'une nouvelle rubrique, créée pour présenter l'utilisation novatrice qu'a fait le Bureau du Procureur des données démographiques dans les procès pour crimes de guerre. Ces pages donnent un aperçu des analyses effectuées dans le cadre de différents conflits qui se sont déroulés en ex-Yougoslavie dans les années 1990, notamment en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Le TPIY a été le premier tribunal international à utiliser des données démographiques pour recenser non seulement les personnes tuées, mais également les personnes blessées ou portées disparues, les victimes dont les corps ont été exhumés et identifiés, et les personnes réfugiées et déplacées au sein d'un même territoire. L'estimation du nombre des victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine (1992-1995) constitue l'une des conclusions clés des experts démographes du Bureau du Procureur. Tirée en janvier 2010 à partir de données rassemblées pendant douze ans, elle porte à 104 732 le nombre de ces victimes.

Les nouvelles pages permettent de mieux comprendre la complexité des éléments que les démographes ont dû prendre en compte, ainsi que les distinctions qu'ils ont dû opérer. Disponible en anglais, en français et en bosniaque/croate/serbe, la nouvelle rubrique présente également une large sélection de rapports d'experts retenus comme éléments de preuve dans les procès du TPIY. Les données démographiques relatives au conflit sont régulièrement utilisées dans les affaires en cours.

Ces nouvelles pages s'inscrivent dans le cadre des efforts du Tribunal pour faire connaître et transmettre son héritage à l'heure où il achève son mandat.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES: 4 AVRIL – 15 AVRIL

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

LUNDI 4 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, conférence préalable à la présentation des moyens à décharge
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Tolimir**, procès

MARDI 5 AVRIL

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

MERCREDI 6 AVRIL

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

JEUDI 7 AVRIL

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

VENDREDI 8 AVRIL

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, procès

LUNDI 11 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Tolimir**, procès

MARDI 12 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

MERCREDI 13 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

JEUDI 14 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

VENDREDI 15 AVRIL

Salle d'audience I 11:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, jugement
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, procès

FAITS ET CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire *Tadić*), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 125 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 64 condamnées (quatre sont en attente de transfert, 25 ont été transférées, 31 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

125 Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.

36 Les procédures concernant 36 autres affaires ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).

36 Les procédures sont en cours pour 36 accusés: 13 sont en appel, 18 sont en procès en première instance et 3 sont en phase préliminaire d'un nouveau procès. Deux accusés sont toujours en fuite.

33 33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

LE PROJET «JUSTICE POUR LES CRIMES DE GUERRE»

a pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre.

Le projet est financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie. <http://www.icty.org/sid/240>

22 000 Nombre total de pages de comptes rendus d'audiences du TPIY transcrites jusqu'à présent.

7 000 Nombre total de pages de comptes rendus d'audiences remises aux instances judiciaires locales entre octobre et décembre 2010.

60 000 Nombre total de pages qui seront transcrites dans le cadre du projet.

60 Nombre total de praticiens du droit des instances judiciaires régionales ayant à ce jour suivi une formation visant à renforcer leur capacité à rechercher et identifier des informations et des documents publics dont dispose le Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, the Netherlands
www.tpiy.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre

Questions et commentaires :

Nick Beston, Editeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org